

Date de dépôt : 19 janvier 2022

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de M. Pierre Eckert : Vols de vélos, victimes de leur succès ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 10 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Selon certaines indications, les vols de vélos se multiplient depuis quelque temps. Les vélos électriques, qui peuvent valoir plusieurs milliers de francs, semblent représenter un butin privilégié. Les antivols les plus solides sont sectionnés avec des outils professionnels, si bien que même l'attache à un montant solide (épingle ou autres lampadaires) n'est pas suffisante. Il est également possible que des filières organisées exportent rapidement les cycles dérobés au-delà des frontières cantonales, ce qui rend les systèmes de suivi (tracking) rapidement inopérants.

Afin de tenter de cerner le problème et de voir si des solutions sont envisageables, je remercie vivement le Conseil d'Etat de répondre aux quelques questions suivantes.

- Est-il possible d'obtenir une statistique de vols de vélos depuis une dizaine d'années ?*
- Une distinction dans cette statistique entre vélo électrique et vélo musculaire est-elle possible ?*
- Est-il possible de recevoir une statistique en fonction de la valeur du vélo ?*

- *Quelles solutions le Conseil d'Etat pourrait-il proposer afin d'enrayer ce phénomène ? On peut suggérer la multiplication de vélostations surveillées ou une centrale d'appel permettant un suivi rapide des déclarations de vol. Toute autre solution innovatrice est bien entendu bienvenue.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- *Est-il possible d'obtenir une statistique de vols de vélos depuis une dizaine d'années ?*
- Voir réponse suivante.
- *Une distinction dans cette statistique entre vélo électrique et vélo musculaire est-elle possible ?*

Le tableau ci-après, issu de la statistique police de la criminalité (ci-après : SPC), présente l'évolution globale des vols de vélos, en termes d'infraction, y compris les tentatives selon les règles posées par l'Office fédéral de la statistique, entre 2011 et 2020. Les années 2014 à 2017 ont connu les volumes les plus importants.

La distinction selon le type de vélos existe depuis 2014. Elle permet de constater l'augmentation de la part des vélos avec assistance électrique volés (ou cyclomoteurs avec moteur électrique). Cette part dépasse le cinquième des vols en 2020. Elle est sans doute corrélative à l'augmentation du parc de ce type de véhicule, ainsi qu'à leur valeur et donc à l'attrait de ces derniers.

Année	Vols de vélos (y compris tentatives)		Cyclomoteurs avec moteur électrique	Cyclomoteurs avec moteur à combustion	Part des
		Bicyclettes			cyclomoteurs avec moteur électrique
2011	2832				
2012	2760				
2013	2880				
2014	3316	3251	38	27	1.1%
2015	3127	3028	69	30	2.2%
2016	3187	3069	86	32	2.7%
2017	3292	3077	158	57	4.8%
2018	2647	2382	229	36	8.7%
2019	2417	2130	270	17	11.2%
2020	2877	2254	615	8	21.4%

Source : SPC (statistique policière de la criminalité. Les données 2021 seront diffusées le 28 mars 2022).

– *Est-il possible de recevoir une statistique en fonction de la valeur du vélo ?*

La SPC ne recense pas cette information.

– *Quelles solutions le Conseil d'Etat pourrait-il proposer afin d'enrayer ce phénomène ? On peut suggérer la multiplication de vélostations surveillées ou une centrale d'appel permettant un suivi rapide des déclarations de vol. Toute autre solution innovatrice est bien entendu bienvenue.*

La multiplication de vélostations surveillées ne semble pas être, à elle seule, la solution pour enrayer le phénomène. En effet, l'offre existe et vient d'être renforcée, mais les vélostations restent pour l'instant sous-utilisées. Bien que le canton compte aujourd'hui 3 100 places en vélostations, dont 1 816 places mises en service fin 2019 dans les gares du Léman Express, les vélostations peinent à trouver leur public, hormis les deux vélostations de Cornavin qui sont très fréquentées. Malgré plusieurs campagnes de promotion, les quatre vélostations du Léman Express (Bachet, Chêne-Bourg, Eaux-Vives et Lancy-Pont-Rouge) enregistrent des taux de remplissage moyens sur 2021 de l'ordre de 5%.

Les utilisateurs de vélos pourront néanmoins profiter de davantage d'emplacements ou d'agrafes au sol qui continuent à être déployés sur le canton, offrant la possibilité de mieux sécuriser leurs deux-roues. Le développement de la vidéosurveillance sur des sites extérieurs dédiés pourrait également favoriser la prévention.

S'agissant de la centrale d'appel, la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme de la police (CECAL) est disponible en cas d'urgence pour annoncer un vol venant de se produire, et ce pour autant que les informations à disposition permettent de retrouver rapidement le véhicule dérobé.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO